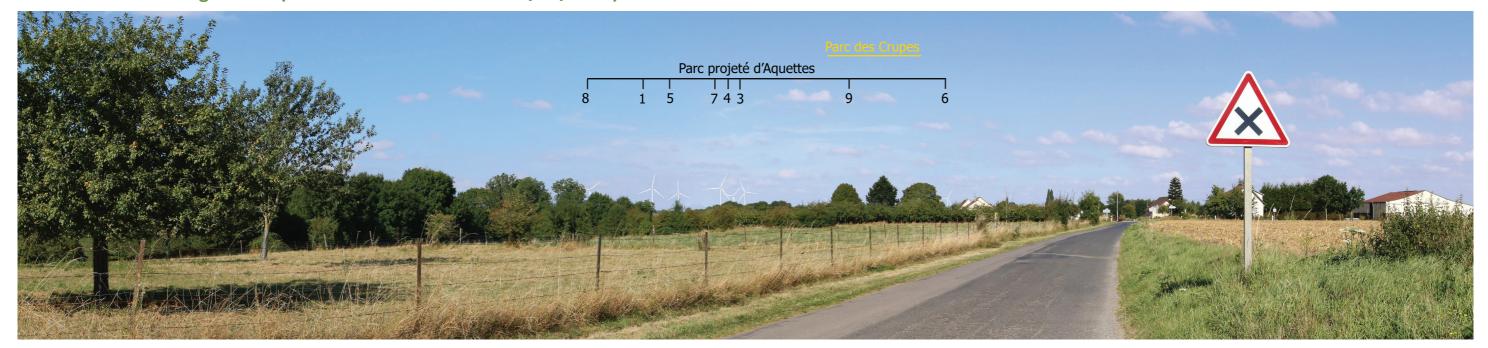
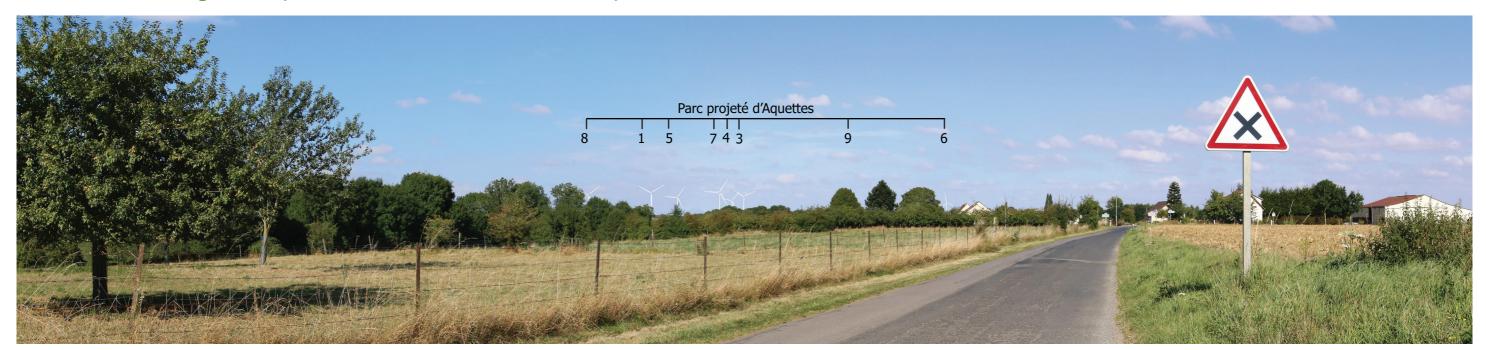
3.4.3 Photomontage initial (selon contexte éolien du 01/08/2017)



photomontage 7 : vue depuis la route de Saint-Maulvis à Epaumesnil (RD187)

3.4.4 Photomontage révisé (selon contexte éolien du 04/02/2021)



photomontage 7 : vue depuis la route de Saint-Maulvis à Epaumesnil (RD187)

LEGENDE 2017

Parc de l'Hommelet

parcs en instruction sans avis de l'Autorité Environnementale

CHAPITRE 4. CONCLUSION

Au regard des éléments présentés précédemment, il apparaît que la prise en compte de l'évolution du contexte éolien ne présente pas de réelle influence sur la valeur de l'impact établi initialement pour le parc d'Aquettes. En effet, au travers des photomontages, il est montré que l'évolution du contexte éolien tend soit :

- à réduire la présence de l'éolien sur les horizons atténuant ainsi les effets de superposition qui pouvaient initialement exister et améliorant, de fait, la lisibilité du parc d'Aquettes ;
- à densifier le motif éolien sur les premiers plans des vues surplombantes, atténuant la prégnance du parc d'Aquettes qui se retrouve alors relégué à l'arrière-plan.

De plus, le contexte paysager et topographique du territoire confère au parc d'Aquettes une certaine discrétion (très peu voire pas du tout visible dans de nombreux cas) justifiant alors la faible évolution de son impact sur le paysage. Cette évolution de contexte se traduit d'ailleurs, sur quelques points de vue, par un abaissement du niveau d'impact du parc d'Aquettes lié principalement à la diminution des effets de superposition visuelle entre les éoliennes du parc et celles du contexte global.

Il est également à noter que l'implantation du parc d'Aquettes reste identique à l'implantation du dossier accordé que ce soit d'un point de vue de l'organisation ou des gabarits d'éoliennes envisagés. Ainsi, les mesures paysagères envisagées dans l'étude initiale de 2017 ne s'appliquant qu'au parc d'Aquettes, il n'est donc pas nécessaire d'ajouter ou de modifier ces mesures suite à l'évolution du contexte éolien.